00:00 00:00 Pour l'École de la confiance

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

education.gouv.fr POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Enseignemer primaire et secondaire

Circulaire de rentrée 2019

Les priorités pour l'école primaire

NOR : MENE1915810C
note de service n° 2019-087 du 28-5-2019
MENJ - DGESCO A1-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré ; aux directrices et directeurs des écoles et des établissements d'enseignement privés du premier degré sous contrat ; aux professeurs des écoles et des établissements d'enseignement privés du premier degré sous contrat

Pour la rentrée 2019, l'école primaire reste à la première place des priorités du Gouvernement en matière de politique éducative. C'est pourquoi cette circulaire de rentrée porte spécifiquement sur le premier degré.
L'école primaire est déterminante pour la réussite de nos élèves. En effet, l'inégale maîtrise des savoirs fondamentaux constitue l'un des principaux obstacles à la réduction des inégalités sociales. Seule une politique d'élévation générale du niveau des élèves peut donc permettre à l'École républicaine de répondre à sa mission et de lutter efficacement contre les déterminismes. En travaillant à une meilleure maîtrise par tous les élèves des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui), chaque professeur des écoles, dans son rôle de pédagogue, contribue aussi à la construction d'une société plus juste.
Cette ambition que porte l'École doit se construire dès les premières années : c'est tout le sens de l'abaissement à trois ans de l'instruction obligatoire. Voilà pourquoi les trois recommandations qui accompagnent cette circulaire portent toutes sur l'école maternelle. École des premiers apprentissages, dans un cadre qui doit être sécurisant pour les élèves, sa place et son rôle seront particulièrement mis en valeur au cours de l'année scolaire qui vient.
Pour cela, des moyens supplémentaires importants sont mis à disposition : alors même que le nombre d'élèves baisse, 2 300 postes sont créés. Cet investissement va permettre d'achever le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire. Désormais, ce sont 300 000 élèves, soit 20 % d'une génération, qui bénéficieront, à cette rentrée, d'un suivi renforcé dans l'apprentissage de la lecture et des mathématiques. Afin d'approfondir ce qui a été engagé, le président de la République a fixé le cap : dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire et un maximum de 24 élèves pour toutes les classes de grande section, CP et CE1. Dès cette rentrée, là où c'est possible, ces mesures seront engagées sans tarder. Elles s'accompliront pleinement au cours des rentrées 2020 et 2021.
Pour être parfaitement efficace, cet investissement doit s'accompagner d'un meilleur suivi des progrès des élèves et d'une plus grande personnalisation pédagogique. Les programmes de l'école maternelle et de l'école primaire en donnent la trame et les objectifs. La publication de progressions annuelles permet d'offrir de solides repères à tous les professeurs. Des recommandations, notamment celles sur la maternelle et qui accompagnent la présente circulaire, permettent de nourrir la réflexion pédagogique menée par les équipes éducatives. Les évaluations de début de CP, mi-CP et de début de CE1 donnent aux professeurs des outils supplémentaires pour personnaliser davantage encore leur pédagogie et faire progresser les élèves vers ces objectifs.
Grâce à l'engagement de tous les professeurs et des équipes qui les soutiennent, les mesures engagées produisent déjà des effets significatifs. En cette rentrée, il s'agit donc de continuer l'œuvre engagée afin de mener notre école au meilleur niveau.

I. L'école maternelle, école de l'épanouissement et du langage

L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, point central de la loi pour une École de la confiance, constitue un objectif majeur de la prochaine année scolaire. Cette mesure vise à offrir à 25 000 élèves supplémentaires, parmi les plus défavorisés, un cadre d'enseignement propre à réduire les inégalités. Elle renforce l'école maternelle et, plus généralement, met l'accent sur le rôle crucial de ces trois années de la vie dans le développement affectif et intellectuel de l'enfant.
Dans cet esprit, les Assises pour l'école maternelle, qui se sont tenues en 2018, ont rappelé que la "dimension affective" et la

"préparation aux apprentissages scolaires" sont les deux éléments essentiels d'une école maternelle dans laquelle l'enfant prend plaisir à apprendre et progresse. La présente circulaire reprend et développe ces orientations.

1. Développer la sécurité affective à l'école maternelle

Par leurs attitudes et leurs paroles, les adultes qui participent à l'instruction et à l'éducation d'un enfant ont un impact affectif susceptible de l'inhiber ou de lui donner confiance en lui-même. C'est pourquoi il est crucial que les parents et la communauté éducative soient unis par les mêmes valeurs et se soutiennent mutuellement.

Entretenir la qualité de l'accueil des parents et des responsables des élèves

La recherche et l'expérience des équipes pédagogiques montrent la nécessité de satisfaire le besoin de sécurité et d'attachement du jeune enfant pour soutenir son développement et permettre son épanouissement. L'école maternelle s'est construite sur l'accueil et la coopération avec les parents et responsables légaux des élèves. Il est important que les équipes pédagogiques poursuivent dans cette direction et continuent à se rendre pleinement disponibles aux moments déterminants de cet accueil, conçu comme une action pédagogique de première importance. La qualité de cet accueil est fondamentale : elle entretient les relations de confiance nécessaires entre les personnels de l'école et les responsables légaux, pour satisfaire les besoins des jeunes élèves et favoriser leur entrée dans les apprentissages.

Depuis la petite section jusqu'à l'entrée au cours préparatoire, l'équipe enseignante s'adapte aux besoins du jeune enfant pendant les vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement, durant lesquelles l'exigence d'assiduité est affirmée pour tous les élèves. Des aménagements d'emploi du temps peuvent être autorisés quand les plus jeunes enfants ont encore besoin de dormir l'après-midi.

Transmettre la confiance en soi

Les professeurs ont un impact affectif déterminant sur les enfants et sur la qualité de leurs apprentissages. Un discours positif et ambitieux, valorisant les progrès, même modestes, structure en profondeur la personnalité des élèves. Derrière la réussite de chaque élève, il y a un discours bienveillant porté par un adulte attentionné et soucieux de le mener au meilleur de lui-même.

Travailler en synergie avec les Atsem

La coopération nécessaire avec les parents et responsables légaux des élèves implique l'ensemble de la communauté éducative, au sein de laquelle les Atsem ont un rôle majeur à jouer. Aux côtés des professeurs des écoles, les Atsem sont des figures d'attachement importantes pour les élèves, et participent activement à leur sécurité matérielle et affective. Leurs compétences contribuent pleinement au bien-être des élèves et à la mise en œuvre des activités dans la classe. Afin de renforcer et d'enrichir l'organisation éducative, des formations associant Atsem et professeurs des écoles seront recherchées dans tous les départements, en lien avec les collectivités territoriales de référence.

2. Renforcer la préparation aux apprentissages fondamentaux

Les acquisitions progressivement réalisées à l'école maternelle sont déterminantes pour la maîtrise future des savoirs fondamentaux. Le besoin d'exploration et de découverte des jeunes élèves est stimulé par les professeurs et leur permet de les conduire vers la maîtrise de compétences et de connaissances nouvelles. La place accordée aux activités permettant de découvrir, de manipuler, d'expérimenter, de jouer, d'échanger, entre élèves et avec les adultes, est réaffirmée.

La connaissance et la manipulation des unités sonores de la langue française font l'objet d'un enseignement progressif. Dès la petite section, la construction d'une conscience phonologique est régulièrement travaillée. Elle se structure jusqu'à la grande section par des activités appropriées. La connaissance du nom des lettres et du son qu'elles produisent est progressivement enseignée. Le travail sur l'oral permet d'atteindre un premier niveau de conscience de l'organisation lexicale et syntaxique de la langue.

En mathématiques, les résultats de la recherche montrent que les années de l'école maternelle sont déterminantes pour découvrir et intégrer les concepts essentiels de nombre, d'espace et de calcul. Le rapport Villani-Torossian l'a rappelé. Approfondir les stratégies d'enseignement de ces premiers apprentissages mathématiques est donc une priorité pour tous, en équipe et dans le cadre de la formation continue, avec l'appui des référents mathématiques. Dans les pratiques de classe, la place accordée au jeu et à la manipulation est prépondérante.

3. Une priorité : l'enseignement structuré du vocabulaire oral

Pour que les élèves s'approprient la langue française, un enseignement régulier et structuré du langage est nécessaire dans toutes les classes de l'école maternelle. Cet enseignement doit aussi s'incarner, au-delà des échanges spontanés ou liés aux situations d'enseignement, dans des temps spécifiquement dédiés au développement des compétences communicationnelles (écoute attentive, volonté d'être compris, attention partagée, mémoire, expression) et des compétences linguistiques (précision des mots et organisation des phrases).

Dans ce cadre, l'un des objectifs majeurs consiste à enrichir le vocabulaire des élèves. En effet, les études mettent en évidence le rôle décisif d'une exposition précoce des jeunes enfants à un vocabulaire riche, précis. De même, les exercices de compréhension orale proposés par les évaluations nationales ont montré que de forts écarts existaient sur ce point pour les élèves relevant de l'éducation prioritaire. Ce déficit de vocabulaire, qui entraîne un défaut de compréhension orale, constitue par suite un frein très important pour l'apprentissage de la lecture. La mise en œuvre de l'enseignement du vocabulaire oral s'attachera à en faire une présentation structurée, à travers des regroupements sémantiques et logiques.

La recommandation jointe à la présente circulaire propose à cet égard des indications précises afin de stimuler et structurer le langage oral, et développer la compréhension des messages entendus.

4. Enrichir la formation des professeurs débutant en école maternelle

Dans le cadre d'un parcours de développement professionnel pour les professeurs, l'accent est mis sur une formation spécifique destinée aux professeurs néo-titulaires (T1-T2-T3) nommés sur un poste en école maternelle, comme aux professeurs enseignant en école élémentaire et débutant en maternelle. La formation est construite et mise en œuvre en académie, à partir d'un cahier des charges national (à paraître prochainement), et en complément de la formation initiale dispensée dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé), futurs Inspé (Instituts nationaux du professorat et de l'éducation). On insistera particulièrement sur les connaissances en matière de phonologie, de syntaxe et de lexique.

II. L'acquisition des savoirs fondamentaux par tous les élèves : une priorité nationale

L'enjeu primordial de l'école élémentaire est la maîtrise de l'écrit (lire, écrire) et des premiers éléments de mathématiques (compter, calculer, résoudre des problèmes), dans le cadre général que constituent les programmes et les recommandations qui les accompagnent.

1. Des évaluations pour faire réussir les élèves

Les évaluations nationales en CP et CE1 ont été construites par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) à partir d'orientations définies par le Conseil scientifique de l'education nationale et la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), en associant des professeurs des écoles, des maîtres formateurs et des inspecteurs de

l'éducation nationale. La mobilisation de l'ensemble des professeurs et des cadres dès la rentrée scolaire 2018 a été le facteur déterminant pour la réussite des évaluations.
Dans un souci d'amélioration continue, les modalités de passation des évaluations et de saisie des résultats ont fait l'objet de modifications substantielles pour faciliter leur mise en œuvre à la rentrée scolaire 2019. Les tests proposés ont été choisis parmi ceux qui permettent de repérer le mieux les éventuels obstacles à la réussite des élèves. Les analyses des résultats et les fiches-ressources pour l'accompagnement des élèves, disponibles sur Éduscol, ont été également construites en prenant appui sur les travaux de professeurs et de chercheurs. Elles invitent à la mise en œuvre d'interventions pédagogiques ciblées pour conduire un accompagnement personnalisé auprès des élèves et les aider à dépasser leurs difficultés.
Tout professeur de CP et de CE1 saura en tirer des bénéfices pour ses élèves, que ce soit par sa réflexion pédagogique personnelle et en équipe, ou par des temps de formation et d'accompagnement mis en place par l'institution. Chaque école, circonscription et département doit faire l'analyse détaillée des résultats de ces évaluations pour structurer un projet pédagogique et un volet formation qui l'accompagne nécessairement.
À la rentrée scolaire 2019, comme en 2018, tous les professeurs de CP et de CE1 assureront la passation des évaluations nationales pour leurs élèves. Afin de mettre plus rapidement à disposition des professeurs les résultats complets, le calendrier a été adapté. Les passations auront lieu du 16 au 28 septembre 2019. Les saisies pourront être réalisées du 16 septembre au 11 octobre. Les professeurs pourront disposer des résultats de leurs élèves à compter du 7 octobre, en même temps que des fiches à destination des parents. Une attention particulière sera accordée à la communication des résultats aux parents qui doit être assurée pour chaque élève de CP et CE1.

2. Cibler des priorités stratégiques du CP au CM2

De l'analyse de l'ensemble des résultats de ces évaluations passées en 2018-2019 sur le territoire français ressortent les priorités d'enseignement ci-dessous. Elles impliquent une réflexion professionnelle soutenue et des dispositifs de formation fortement priorisés dans tous les départements.

En CP

En mathématiques, les élèves s'approprient les nombres par la manipulation, le jeu et le calcul mental au quotidien. Ils s'exercent en particulier sur les compléments à 10 et la soustraction. Le rythme d'apprentissage doit être suffisamment soutenu pour que les nombres jusqu'à 100 soient abordés au plus tard en quatrième période d'année scolaire. Les élèves apprennent à résoudre des problèmes mathématiques et mobilisent le sens des quatre opérations.
En français, dès le début de l'année, l'enseignement des relations entre graphèmes et phonèmes est intensif et systématique. L'enjeu de cette classe est de conduire au plus vite les élèves à automatiser les procédures de décodage, à accéder à une lecture autonome et à une compréhension de ce qu'ils lisent. Leur compréhension sera d'autant plus précise qu'un vocabulaire riche aura été acquis à l'école maternelle.
L'enseignement de la lecture et de l'écriture implique un travail quotidien d'au moins deux heures, une grande régularité, une gestion rigoureuse du temps et du rythme, avec, deux à trois fois par jour, des phases courtes et denses d'usage du code. L'enseignement de l'écriture des lettres, du geste graphique approprié, est une nécessité pour tous les élèves et implique rigueur, patience et régularité. Les compétences de compréhension à l'oral - écoute, mémoire, dialogue - sont développées par l'étude de textes variés lus par le professeur. Dès que l'élève sait déchiffrer, il convient aussi de travailler la compréhension de l'écrit sur des phrases simples, puis complexes et, enfin, des textes lus par lui-même. La lecture à haute voix, notamment la fluence, est une compétence travaillée au quotidien dès le début du deuxième trimestre. Elle permet d'atteindre l'objectif d'une lecture d'au moins 50 mots à la minute en fin de CP. Il est en effet pleinement démontré que la fluence de lecture est la condition d'une bonne compréhension du texte. On ne doit donc jamais opposer les objectifs de fluence et de compréhension, mais au contraire leur permettre de se renforcer mutuellement.

En CE1

En mathématiques, dans la continuité des enseignements menés en classe de CP, la connaissance des nombres est à consolider, notamment par le calcul mental et la mémorisation des faits numériques. La compréhension des quatre opérations conduit à résoudre des problèmes de plus en plus variés, et notamment des problèmes à deux ou plusieurs étapes.
En français, l'élève poursuit un apprentissage toujours très structuré de la lecture, de l'écriture (geste graphique, copie, dictée, rédaction), et du vocabulaire. Il finalise l'étude des sons complexes. Les activités de décodage et d'encodage se poursuivent sur des temps courts et réguliers par l'écriture de mots et de phrases dictés, par la production de textes courts. L'élève enrichit encore ses compétences de compréhension à l'oral et à l'écrit, à partir de textes riches et diversifiés. La fluence continue de faire l'objet d'un travail très régulier.

En CE2

La lecture à voix haute demeure une activité centrale pour développer la fluidité et l'aisance. Les textes lus par l'élève sont de plus en plus longs. L'étude de la langue est quotidienne : elle est mise au service de la compréhension et de la production écrite de l'élève.
En mathématiques, le calcul mental continue à renforcer la maîtrise de la numération décimale, par l'entraînement et la mémorisation de résultats et de procédures. La résolution de problèmes à une ou plusieurs étapes continue à faire l'objet d'un enseignement quotidien.

En CM1 et CM2

La lecture et l'écriture continuent d'être enseignées avec toute l'attention nécessaire, en veillant à consolider les automatismes (dictée quotidienne sous ses différentes formes, copie de leçons) et en poursuivant le développement de la compréhension et de la production, à l'oral comme à l'écrit. L'étude de la langue fait l'objet d'enseignements soutenus et réguliers pour renforcer les compétences des élèves.
Le calcul et la résolution de problèmes, notamment multiplicatifs, sont les priorités en mathématiques. Les nombres décimaux et les fractions sont abordés dès les deux premières périodes de l'année scolaire de CM1.

Dans tous les niveaux de l'école élémentaire

La vie en classe et à l'école, les situations d'apprentissage et les modalités de travail favorisent le respect, la coopération et la confiance.
L'organisation des emplois du temps garantit rythme, intensité et régularité des apprentissages sur l'ensemble de la journée. Deux heures par jour sont dédiées à l'enseignement de la lecture et de l'écriture.
Les recommandations pour l'enseignement du français - grammaire, vocabulaire, parcours d'un lecteur autonome - et des mathématiques - calcul mental, résolution de problèmes - restent des leviers pour fixer des objectifs d'enseignement (cf. BO spécial du 26 avril 2018).
L'étude des relations entre les nombres est renforcée au bénéfice de la numération décimale et du calcul mental (voir note de service n° 2019-072 relative aux attendus de fin d'année et repères annuels de progression).

3. Le dédoublement des classes de CP et de CE1 : un levier pour la réussite de tous les élèves

Les classes de CP et de CE1 dédoublées visent à garantir l'acquisition des savoirs fondamentaux par tous les élèves. La

première évaluation de ce dispositif réalisée par la Depp a montré des résultats encourageants en termes de réduction de la difficulté scolaire par rapport aux écoles hors de l'éducation prioritaire. Cependant, la diminution des effectifs ne donnera son plein effet qu'accompagnée d'une attention accrue à la pertinence des méthodes, des postures pédagogiques et des modes d'évaluation.
Pour accompagner les équipes d'écoles, en prenant appui sur le bilan des initiatives locales, il convient de prolonger les efforts engagés :
- dans les Rep et Rep+, le dédoublement réel continue à être activement recherché et mis en place, en lien avec les collectivités locales ;
- l'extension des dédoublements aux CE1 en Rep implique un accompagnement renforcé en matière pédagogique et didactique des équipes pédagogiques concernées ;
- les modalités de formation en Rep+ doivent prendre en compte les attendus des enseignements fondamentaux du CP et du CE1 et s'organiser en cohérence avec les temps de formation relevant des obligations de service (dix-huit heures).
L'organisation d'un accompagnement dans le cadre des temps de concertation des Rep+, répondant à des besoins précis d'équipes pédagogiques, permettra de proposer des modalités de formation renouvelées, correspondant à un contexte local identifié (ressources 100% de réussite).

4. Conforter l'enseignement précoce des langues vivantes étrangères

Le rapport de Chantal Manes et Alex Taylor, intitulé *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde*, indique que l'apprentissage d'une langue vivante étrangère, en particulier l'anglais, doit débuter précocement. À l'école maternelle, les élèves bénéficient d'un premier éveil à la diversité linguistique, en les exposant à des langues variées, en s'intéressant à la musicalité, à la phonologie et à l'accentuation de la langue. C'est le commencement, pour l'élève, d'un parcours linguistique continu. La recommandation publiée conjointement avec cette circulaire précise les modalités de mise en œuvre de cet éveil aux langues à l'école maternelle et pose les premiers jalons d'un apprentissage structuré fondé sur la régularité de séances courtes d'enseignement. À partir du cours préparatoire, cet enseignement est encadré par les programmes. Il se poursuit tout au long des cycles 2 et 3. Un guide spécifique sera transmis avant la fin de l'année scolaire. Cet engagement pour les langues vivantes sera traduit dans les plans académiques et départementaux de formation.

III. Un pilotage en soutien de l'action pédagogique des professeurs

La mise en œuvre des recommandations pédagogiques et des évaluations nationales nécessite d'accorder une attention toute particulière à l'accompagnement des professeurs, au plus près de leur pratique, afin de répondre à leurs besoins de formation.

1. Une formation renforcée

Les professeurs et les directeurs d'école sont les principaux artisans de la réussite des élèves. Ils bénéficient du soutien et de l'appui de l'ensemble du système éducatif, notamment pour favoriser leur développement professionnel.
Comme en 2018, les dix-huit heures d'animations pédagogiques sont dédiées à l'enrichissement des compétences professionnelles des professeurs en français et en mathématiques ; elles s'appuieront sur l'analyse des évaluations nationales.
La formation continue des professeurs de maternelle est actualisée et renforcée : elle porte sur le langage, le nombre et le développement affectif et social du jeune enfant.
Dans le cadre du plan Villani-Torossian pour l'enseignement des mathématiques, le recrutement et la formation des référents de circonscription sont primordiaux. Au niveau départemental, les formateurs et les formations sont mis en commun dans un objectif de diversification et d'efficience renforcée.
Pour atteindre les objectifs fixés, les IA-Dasen et les IEN encouragent l'alternance entre la réflexion et la pratique professionnelles. Les plans de formation y contribuent. Tous les personnels ayant des missions d'accompagnement bénéficient d'actions de formation spécifiques afin de renforcer leur expertise didactique en français et en mathématiques, mais aussi leurs compétences d'accompagnateurs et de conseillers.

2. Des ressources d'accompagnement plus riches au bénéfice des professeurs

Les ressources pour comprendre et pour enseigner, à l'instar du *Guide pour enseigner la lecture et l'écriture au CP*, ont permis de partager une grande partie des connaissances actuelles en la matière. Elles s'enrichiront dès la rentrée prochaine de guides comparables, sur le vocabulaire et la phonologie à l'école maternelle, sur la lecture et l'écriture au CE1, sur la grammaire et les langues vivantes étrangères à l'école élémentaire, et enfin sur les mathématiques au CP. Ces ressources seront présentées aux professeurs et aux directeurs d'école dans le cadre des journées pédagogiques et des stages de formation.
Par ailleurs, des ressources pédagogiques ont été mises à disposition pour accompagner la mise en œuvre des évaluations nationales : les ressources en ligne sur le site Éduscol permettent de mettre en rapport les difficultés observées chez les élèves avec des ressources de remédiation ciblées. Enfin, le Conseil scientifique de l'éducation nationale a produit un document de présentation des évaluations nationales que les équipes pédagogiques peuvent utilement s'approprier. D'autres ressources seront produites en appui de la prochaine session d'évaluations nationales.

3. La nécessaire mobilisation des cadres en appui des professeurs

Les organisations pédagogiques propres à favoriser le développement et la consolidation des compétences des élèves sont recherchées, mises en œuvre et régulées par les équipes pédagogiques au sein des écoles. Elles font l'objet de formations et d'accompagnements au cœur de la classe par les équipes de circonscription sous la responsabilité des inspecteurs de l'éducation nationale.
Une attention particulière doit être accordée aux professeurs confrontés aux situations les plus difficiles. Dans l'objectif d'apporter des réponses rapides et coordonnées aux situations de crise les plus vives que peuvent connaître certains élèves en grande difficulté, les IA-Dasen réuniront une commission départementale associant leurs conseillers techniques et les partenaires institutionnels, pour étudier les points de tension qui leur seraient soumis par les membres de la communauté éducative, et envisager les mesures les plus adaptées.
Afin d'accompagner les évolutions pédagogiques, les recteurs et les IA-Dasen conduisent avec les équipes d'encadrement et de formation des dialogues stratégiques fondés sur une analyse qualitative (résultats des évaluations, pratiques professionnelles, modalités d'accompagnement et de formation), sur la base de visites de classes régulières organisées à tous les échelons de l'école primaire. Ces dialogues donnent lieu à l'établissement de lettres de mission pour les IEN, déterminant des priorités adaptées au contexte.

IV. Cultiver le plaisir d'être ensemble

Respecter autrui

L'École de la République est un bien précieux : l'un de ses objectifs majeurs consiste à transmettre des savoirs et des valeurs

essentielles pour vivre en société. Le respect de soi et des autres, le dialogue et la capacité à débattre s'acquièrent chaque jour, en classe, dans le cadre des enseignements, dès l'école maternelle. Ces apprentissages permettent de comprendre et de vivre, à l'échelle de l'école, les principes et les valeurs de la République. Trois finalités sont intimement liées entre elles :
- le respect d'autrui conduit à enseigner les principes et les valeurs de la citoyenneté républicaine. À ce titre, l'élaboration d'un cadre définissant les droits et devoirs de chacun est indispensable ;
- ces savoirs, transmis aux élèves, s'incarnent aussi dans l'acquisition et le partage des valeurs de la République qui fondent le pacte républicain pour garantir la cohésion sociale et la protection des libertés de chacun ;
- enfin, l'École doit construire pour chaque élève une culture civique qui insiste à la fois sur l'autonomie du futur citoyen mais aussi sur son appartenance à la communauté politique formée autour des valeurs et principes de la République.
Des repères de progression sont à la disposition des professeurs sur le site Éduscol pour accompagner la mise en œuvre des programmes en la matière.

Mieux accueillir les élèves en situation de handicap

Le devoir de solidarité de la Nation concerne au premier chef les élèves en situation de handicap et leur famille. Sur ce sujet, l'éducation nationale poursuit et intensifie son action, en particulier grâce à la loi pour une École de la confiance, qui vise à établir un véritable « service public de l'École inclusive ». Elle pose les bases d'une coopération plus étroite et plus efficace entre l'éducation nationale et les établissements et services médico-éducatifs. Ses grandes priorités seront déclinées dans une circulaire de rentrée dédiée.
La première priorité est celle d'améliorer le lien avec les familles et la qualité de la réponse qu'apporte l'institution à leurs demandes. L'organisation des services départementaux sera donc revue afin d'apporter une réponse plus rapide, sous 24 heures, aux demandes des familles. Des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (Pial) seront mis en place au niveau des circonscriptions, afin que la mise à disposition des moyens d'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) soit plus proche du terrain et adaptée au besoin de chaque élève.
Dans le même temps, les professeurs des écoles ont besoin d'être mieux accompagnés dans la prise en charge, au sein de la classe, des élèves en situation de handicap.
Dès la rentrée scolaire 2019, la plateforme Cap École inclusive proposera aux professeurs des ressources pédagogiques, immédiatement utilisables en classe. Cette plateforme leur permettra aussi de contacter des professeurs ressources qui pourront les accompagner dans la mise en place d'adaptations et aménagements pédagogiques, notamment pour les élèves avec des troubles du spectre de l'autisme (TSA).
Dans l'objectif d'améliorer la prise en compte des besoins des élèves, les académies et départements renforceront leurs plans de formation par des modules spécifiques portant sur les positionnements respectifs des AESH et des professeurs, et sur les problématiques liées à la prise en charge des élèves en situation de handicap.

Développer l'éducation artistique et culturelle

La dimension culturelle des apprentissages est fondamentale pour la construction de soi et pour cultiver les sentiments positifs envers les autres. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi que le ministère de la Culture ont indiqué trois objectifs prioritaires, qui s'inscrivent dans ceux fixés par les programmes : la promotion de la lecture et du livre, la musique (avec la création d'une chorale dans chaque école primaire), la découverte du patrimoine de proximité.
Pour favoriser le plaisir de lire, seul ou collectivement, il s'agit de développer les prêts de livres, les animations autour de la lecture, grâce notamment à des liens renforcés avec la bibliothèque communale ou intercommunale.
La création d'une chorale par école est un objectif qu'il nous reste à atteindre grâce au déploiement du plan choral. En effet, la chorale permet aux élèves d'entrer dans la musique et de partager le plaisir d'une pratique collective. Aujourd'hui, on évalue à près d'un million les élèves qui appartiennent à une chorale scolaire à l'école élémentaire. Comme chaque année depuis septembre 2017, la rentrée 2019 se fera en musique pour accueillir les élèves dans une ambiance joyeuse et collective.
La découverte et la compréhension du patrimoine de proximité permettent aux élèves d'apprendre à voir et à comprendre l'histoire des lieux qu'ils habitent. Cette première expérience se poursuit par un travail sur l'histoire des arts qui permet aux élèves d'élargir leur compréhension des différents langages utilisés par les hommes pour s'exprimer.

Assurer l'équité entre tous les territoires de la République

Le dédoublement des classes de CP, CE1 et bientôt de grande section en éducation prioritaire a mobilisé des moyens exceptionnels en faveur des élèves les plus défavorisés. La solidarité de la Nation envers tous les territoires s'illustrera, au cours de l'année prochaine, par le plein déploiement de nouvelles mesures.
La mise en place de petits déjeuners gratuits, actuellement expérimentée dans 27 départements et près de 100 communes, et touchant 35 000 élèves des quartiers prioritaires, sera étendue à tous les départements.
Afin de dynamiser l'action éducative dans les quartiers prioritaires, l'année 2019-2020 verra la mise en œuvre de 80 cités éducatives. Ces cités fédéreront tous les acteurs de la réussite des élèves sur un territoire correspondant au secteur de recrutement d'un collège.
Dans les territoires ruraux, une attention particulière sera accordée au réseau des écoles, afin de maintenir systématiquement un service éducatif de proximité et de qualité. Lorsque la situation démographique conduit à la proposition d'une fermeture d'école, l'accord préalable du maire sera désormais nécessaire.

Conclusion

L'école primaire reste plus que jamais la première priorité du ministère chargé de l'éducation nationale. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour permettre à chaque élève de bien commencer son parcours scolaire.
Cela passe par une formation réussie des professeurs et le bien-être au travail de l'ensemble des acteurs, notamment grâce à l'esprit d'équipe, d'initiative et de responsabilité. Cela passe aussi par une relation entre les parents et les professeurs caractérisée par le respect et la confiance.
L'institution sera en soutien de tous ses membres pour la réussite de ces objectifs, au service de tous nos élèves.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Retrouvez les textes réglementaires du Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche sur :
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo